

Les maisons d'oraison de la presqu'île d'Arvert

Subsiste-t-il encore des maisons d'oraison créées par le pasteur Louis Gibert ? Oui, mais bien peu, hélas ! Il valait la peine de procéder à quelques recherches pour retrouver ce patrimoine, unique en France, quasi inconnu.

L'emploi du mot oraison peut surprendre aujourd'hui, alors qu'il était courant en ce XVIII^e siècle où vivait Louis Gibert. Les chrétiens, tant catholiques que protestants, appelaient alors « oraison dominicale » le *Notre Père*. En 1947, préparant ma confirmation, je me souviens avoir lu cette expression sur l'ordre du culte de ma paroisse réformée et en avoir demandé le sens à mon pasteur. Déjà, le mot était vieillot.

Aujourd'hui, il ne parle plus. Voici pourquoi sur le linteau de la porte d'entrée de la seule maison d'oraison qui serve encore au culte, il a été jugé préférable, de superposer une plaque de marbre gravée avec les mots : « Maison de prière ».

L'originalité de ces maisons d'oraison et leur rareté apparaîtront mieux au rappel de quelques faits historiques. Avant même 1685, date de l'enregistrement de l'édit de Fontainebleau qui révoqua l'édit de Nantes, la destruction des temples, sur ordre du Roi Soleil, fut systématique. De plus, il fut strictement interdit d'en construire d'autres.

Il est donc totalement illusoire de vouloir trouver des traces de temples ou du patrimoine immobilier protestant des XVI^e et XVII^e siècles. Seuls des documents d'archives (décisions de justice, circulaires royales, correspondances diverses, etc.) témoignent encore de leur existence passée.

Par contre, la trentaine de maisons d'oraison que le dynamique et insaisissable pasteur Louis Gibert a ouvertes en Saintonge et en Angoumois ne seront pas détruites par l'administration royale, à une exception près. Au contraire celles du Périgord et des Cévennes le furent toutes et très vite.

En Poitou, il n'y en eut jamais. Le pasteur Frédéric Brissaud en signale quatorze dans le Comté de Foix, en 1755, et sans préciser ce qu'elles sont devenues.

En Saintonge, celles qui sont encore debout, sont donc les plus anciens monuments du patrimoine immobilier protestant de cette province.

Le lecteur se souvient qu'au cours de l'année 1755, Louis Gibert sentit que la persécution perdait de sa vigueur. C'est l'époque où la tolérance, dans toute l'Europe, fait des progrès dans les esprits, grâce à la lecture des œuvres des philosophes : Bayle, Montesquieu, Voltaire, Rousseau, etc. Mais surtout, les gouverneurs de la Saintonge sont contraints, sur ordre royal, d'éviter les méthodes brutales susceptibles de désorganiser le commerce du sel ou de favoriser l'exil des matelots. Enfin la personnalité du maréchal de Sénéclerre, gouverneur en 1755, n'y est pas pour rien : sans le proclamer, il protège le pasteur Jarousseau (voir E. Pelletan, *Jarousseau, le pasteur du désert*, Croît vif, 1992), et s'avère tolérant à condition que l'ordre règne.

Gibert passa donc à l'action au début de septembre 1755. À cette date, soixante-dix ans s'étaient écoulés depuis l'édit de révocation. Gibert pensait que le temps d'un nouvel avenir de paix et d'espérance était venu. Il interprétait ainsi la célèbre prophétie de Jérémie, annonçant la fin de l'exil du peuple d'Israël. Il fit son « *coup d'essai à Breuillet* ». Lui-même le révèle dans sa lettre du 13 janvier 1756 qu'il adressa à son frère Étienne, alors étudiant en théologie au séminaire de Lausanne.

Il choisit une grange qui présentait de l'extérieur un aspect modeste et pas celui d'un temple, mais tout le monde, protestants et catholiques, l'appellera le temple. Cet édifice était surtout une protection contre les intempéries et la possibilité de réunions régulières et fréquentes, permettant la sanctification du dimanche. D'autres allaient rapidement suivre, dès 1755. D'abord à Mornac, puis à Avallon (Arvert), Paterre (Chaillevette), Fouveau, Cozes, Gémozac et Pons.

Néanmoins, cela était inacceptable pour les curés qui vont alors harceler les autorités royales ; celles-ci bien sûr enquêteront et viendront voir. À Breuillet, au début décembre, le temple-grange est « *brûlé par M. de Théphaville, grand prévôt* » qui ne fait rien sur les autres. Les actes du colloque de Saintonge du 24 au 27 décembre 1755, attestent dans leur article 7 de l'événement. Le colloque, présidé par Louis Gibert, demande donc au consistoire de Breuillet « *qu'il fasse des efforts pour le rétablir au plus tôt, exhortant les autres consistoires à se procurer, le plus tôt qu'il leur sera possible des maisons d'oraison où les fidèles puissent se rendre, le jour solennel du dimanche, et qu'ils y tiennent la main à ce que le jour sacré soit sanctifié d'une manière agréable à Dieu, (...) le colloque défendant à tous les*

fidèles de cette province d'employer, comme ils avaient coutume, la majeure partie de ce jour à préparer leur repas ou arranger leur maison. Les exhortant à vivre ce jour-là avec frugalité, (...) on tâchera de leur faire comprendre qu'il est impossible d'arrêter la colère de Dieu, de faire cesser les châtements dont il nous visite, si nous ne faisons premièrement cesser les crimes qui les ont attirés sur nous et privés de son amour, en ce que particulièrement nous profanons le saint jour du dimanche par nos dérèglements et notre peu de piété. »

Le colloque précise encore, en l'article 8, « *que les fidèles sachent quel est leur temple auquel ils doivent se rendre et contribuer aux frais faits ou à faire* ». La liste complète est aussi fournie par les actes de ce colloque et elle est reproduite dans *Histoire des protestants charentais* (Croît vif, 2001, p. 207). Le colloque va encore plus loin dans sa réflexion, car il ajoute en l'article 11 « *que cela n'empêche pas que les fidèles des bourgs et villages éloignés des temples n'aient de petites maisons consacrées au même usage* ». On remarquera que le secrétaire du colloque écrit tantôt « temple » et tantôt « maison d'oraison ». Cette dernière expression sera finalement peu usitée par le peuple protestant.

L'intérêt de cette liste est de permettre d'avancer sur le terrain à la recherche de ce patrimoine. En effet, les anciens peuvent localiser parfois avec une grande précision les lieux où s'élevaient ces bâtisses qui étaient généralement à l'écart des bourgs, pour d'évidentes questions de discrétion. La construction de celle de Didonne en apporte la preuve par la plume d'Eugène Pelletan, petit-fils du pasteur Jean Jarousseau. Non seulement, il choisit « *le bord de La Frénière* », terre appartenant au maréchal de Sénécterre, dont il se sait protégé. Mais encore, il ose lui en demander l'autorisation, tout au moins l'en avertir. Constatant que dans le lieu choisi, la grange sera bien cachée, le maréchal qui n'autorise rien contre la loi, le laisse néanmoins agir à sa guise.

Aujourd'hui, que reste-t-il de ces maisons d'oraison ? Plusieurs cas sont possibles. Ainsi dans la commune de Breuillet, la première maison d'oraison construite fut brûlée, puis une autre a été reconstruite en un autre lieu de la commune. Sous le Concordat, cette nouvelle maison d'oraison s'avère en trop mauvais état pour que l'État se charge de l'entretien. La construction d'un temple solide sera donc décidée au centre de Breuillet et la maison d'oraison « *périra de vieillesse* ».

Cette situation arrivera plus souvent qu'il n'y paraît, car il ne faut pas perdre de vue que la persécution a sinon ruiné, du moins énormément appauvri les fidèles protestants. Pourtant, ils sont parvenus à construire ces maisons avec leurs propres deniers, mais aussi avec des matériaux bon marché et de piètre qualité. Avec le temps et les intempéries, elles deviendront inutilisables, voire dangereuses. Elles seront alors volontairement détruites. Surtout, le 15 juillet 1801, le Concordat, loi égalitaire et de pacification religieuse s'étend en 1802 aux cultes non catholiques et ouvre la possibilité de faire construire solidement et durablement des temples. Ceux-ci vont fleurir à partir de 1830, notamment dans la presqu'île d'Arvert. Chaque commune aura alors son temple et la dédicace d'un temple signe, bien souvent, la fin de l'utilisation d'une maison d'oraison.

Toutes ont-elles été détruites ? Non, mais presque toutes. En Saintonge maritime, trois d'entre elles ont pu être photographiées car elles sont toujours debout ; d'une quatrième nous conservons le plan. Aucune n'est protégée par les Monuments historiques.

Paterre. Cette maison d'oraison a cessé d'être utilisée à la fin du mois de juillet 1855, pour cause de vétusté. À cette date, le conseil municipal afferme un magasin de la vinaigrerie de Chatressac, sis dans la même commune et appartenant à Fernand Gatineau. Ainsi, les protestants « *iront à la dévotion* » à Chatressac jusqu'à la dédicace du nouveau temple de Chaillevette, à La Brousse, qui aura lieu le jeudi 1^{er} mars 1860.

Le plan de la maison d'oraison a été conservé. Il indique que l'ensemble était constitué de deux maisons construites dans le prolongement l'une de l'autre et qu'après leur acquisition, les fidèles ont supprimé le mur de séparation. Ainsi de l'extérieur, le passant non averti se croyait en présence de deux maisons d'habitation. Par contre, à l'intérieur, les fidèles disposaient d'une seule et grande salle, avec sa chaire et ses bancs, pour célébrer les cultes. Une carte postale éditée en 1909, en montre l'intérieur, sans dire la date à laquelle la photo a été prise. Quant au reste des fondations, il ont été rasés par le propriétaire, en 1999.

Avallon. Ce village de la commune d'Arvert était à forte majorité protestante en 1755. Dans l'impossibilité d'y ouvrir un temple, Martine Pasdejeu donne un emplacement à Avallon, afin que soit célébrée la religion protestante. Pour ce geste généreux, mais interdit, elle est condamnée à la détention perpétuelle à l'hospice de La Rochelle. Mais la maison est utilisée régulièrement. Son entretien pose une question difficile dont parlent les actes du consistoire : pour faire face aux travaux d'entretien, quelle sera la participation financière des protestants des autres villages ?

En 1756, le Grand Conseil ordonne sa démolition. A-t-elle été démolie ? Il semblerait que oui, mais elle aurait été reconstruite sur les anciennes fondations, car « *les 3 et 4 mai 1781, le synode des églises de Saintonge, Angoumois et Bordeaux s'assemblent à Avallon* ». On y discute des fêtes locales dites frairies, des mariages mixtes, de l'état civil et des baptêmes catholiques.

Guère mieux traité à la Révolution que le culte catholique, le culte protestant est à l'index des révolutionnaires. À Avallon, les citoyens Sureau, farinier, et Goyet, cultivateur, sont arrêtés par la

gendarmerie et traduits dans la maison d'arrêt de Marennes pour avoir provoqué, le dimanche 22 nivôse an III, un rassemblement fanatique dans la maison qui servait aux protestants d'Avallon et y « avoir fait lecture de divers imprimés propres à entretenir dans l'esprit des auditeurs des idées fanatiques et superstitieuses, et par conséquent empêcher le progrès de l'instruction républicaine ».

La Maison du protestantisme charentais possède un registre des baptêmes commencé à Avallon en l'an XII. Jusqu'en 1806, le pasteur Mazauric y célèbre 321 actes de baptême. Ce registre se termine en 1825. L'année suivante, le maire d'Arvert prend un arrêté fermant le temple d'Avallon en raison de son mauvais état et du danger de continuer à l'ouvrir aux fidèles.

En attendant la construction du temple d'Arvert qui durera jusqu'en 1840, une solution est trouvée : les protestants se réuniront pour prier Dieu dans le chai de Charles Doucet. Granges et chais ont toujours été très prisés par les Saintongeais, protestants ou non.

La maison d'oraison sera restaurée plusieurs fois malgré les difficultés financières et le refus d'aide financière exprimé par le sous-directeur des cultes, en avril 1901. Le président du conseil presbytéral est chargé de faire observer respectueusement (...) que c'est « *le seul temple concordataire de la paroisse* », puisqu'il existait au moment de la réorganisation des cultes, un siècle plus tôt. À cette époque il y a encore 1600 protestants dans la commune d'Arvert. Lors de la dédicace du temple actuel, la commune disposera de trois lieux de culte : celui du bourg d'Arvert ; celui de Dirée qui sera détruit pour cause de vétusté et celui d'Avallon.

En 1955, la commune vendra le temple d'Avallon, l'ancienne maison de Martine Pasdejeu. L'actuel propriétaire nous a aimablement reçu au printemps 2002 et nous a autorisé à en photographier l'extérieur. Il entretient ce bâtiment avec soin.

Maine-Geoffroy. À l'origine, après 1756, cette maison d'oraison était la grange d'une ferme. Le passant peut remarquer que l'édifice actuel est enclavé dans la propriété Piochaud. Jusqu'en 1784, les protestants de Royan se rendent à Maine-Geoffroy pour le culte. En 1828, l'ancienne grange est remplacée par l'édifice actuel, sur le même site. Le culte dominical y est célébré tout au long du siècle. Ayant échappé aux destructions du bombardement d'avril 1945, il est redevenu un lieu de rencontre pour les protestants de Royan. Depuis, il n'a pas cessé d'être utilisé plus ou moins régulièrement. Il est un des bâtiments publics les plus anciens de la ville de Royan.

Depuis 1996, un effort a été entrepris pour arracher l'édifice au délabrement et à l'oubli et rendre aux Royannais une partie de leur mémoire commune et refaire de la primitive maison d'oraison, une maison de prière fréquentée chaque dimanche.

Luzac. Ce village de sauniers, en quasi-totalité protestant au XVIII^e siècle, eut aussi sa maison d'oraison. Lorsque la commune construisit un vaste temple, aujourd'hui désaffecté, elle redevint une maison d'habitation. Hélas ! Les propriétaires successifs n'ont pas été très soigneux. Probablement n'ont-ils pas compris qu'ils possédaient là une maison saintongaise typique. En effet, elle est répertoriée comme telle, par les spécialistes de l'architecture rurale, ce qui lui donne un attrait supplémentaire.

En ce début de troisième millénaire, la trentaine de maisons d'oraison nées de l'œuvre du pasteur Gibert, le grand réorganisateur de l'Église réformée en Saintonge, trois seulement sont encore debout. Elles constituent donc un patrimoine réel, bien que souvent inconnu ou méconnu. Celle du Maine-Geoffroy est la seule à relever du patrimoine public. Toutes les trois méritent notre attention, car ensemble elles constituent un patrimoine d'autant plus précieux qu'il est rare et exceptionnel.

À leur manière, ces maisons d'oraison, qu'elles soient aujourd'hui visibles ou non, ont donc été les marqueurs du territoire protestant à la fin de la période dite des assemblées « *au désert* ».

Robert Martel

Maison du protestantisme charentais, conservatoire d'arts et de traditions populaires.